

Contribution du PNR des Alpilles à l'enquête publique concernant le projet de SUEZ à Istres et le plan d'épandage associé au méthaniseur de ce projet

L'installation projetée de Suez sur Istres concerne 10 communes et du territoire du Parc naturel régional des Alpilles par l'intermédiaire du plan d'épandage des digestats du méthaniseur, soit 60% son territoire. En effet, les résidus liquides produits par le méthaniseur font l'objet d'un plan d'épandage sur des terres agricoles, dont plus de 1 000 hectares dans le périmètre du Parc.

Le Parc contribuera à l'enquête publique afin d'attirer l'attention du porteur de projet sur les enjeux de préservation de la qualité de l'eau, des sols, de l'air, de la santé publique et de la biodiversité. Lors du Comité syndical du 28 mai 2026, les membres du Parc ont émis un avis défavorable au projet.

Conscients de l'enjeu économique pour les collectivités, et notamment les intercommunalités et la métropole, les élus ont évoqué la nécessité de mener un débat sur la gestion des déchets dans sa globalité, tant au niveau technique qu'au niveau politique.

Concernant le traitement des biodéchets et plus particulièrement du projet de méthanisation à Istres, le débat en comité syndical a fait ressortir une forte inquiétude partagée concernant l'impact sur la qualité des sols agricoles à la suite des pratiques d'épandage et du risque de surfertilisation à moyen et long terme. Il en va de même de la qualité des ressources en eau, notamment de la nappe phréatique de la Crau, proche de la surface et alimentée en partie par les eaux de lessivage des terres agricoles.

En conclusion, les élus ont émis un avis défavorable au projet, acté à l'unanimité par délibération du Comité syndical.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr